

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Nomenclature N° : 8.5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020108

Présents : 28

Votants : 33

Objet : Adhésion au réseau départemental des collectivités citoyennes et désignation d'un représentant référent

Le jeudi 17 décembre 2020 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daouda TIMERA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LARREGAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé d'Isabelle PRADOT.

Par délibération N°2013-076 du 30 mai 2013, le Conseil municipal approuvait le diagnostic territorial partagé du Département affirmant ainsi la volonté de la commune d'engager une démarche de contractualisation avec le Conseil départemental de l'Essonne.

Dénommé Contrat de partenariat, celui-ci visait à réaliser un programme pluriannuel d'investissement, élaboré au terme d'une procédure concertée entre le Département, les intercommunalités et les communes de l'Essonne.

C'est dans ce cadre que se définissait « la déclaration départementale d'engagement partagée pour une Essonne durable et solidaire », document général de cadrage résumant les engagements communs des acteurs en présence, en faveur :

- de la promotion de l'égalité femmes/hommes ;
- de la lutte contre les discriminations ;
- de la valorisation des actions liées au développement durable et solidaire.

Les plans pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations 2017 - 2020, adoptés par le Conseil municipal, répondaient localement à cet objectif, ainsi que la nomination d'un élu référent « Appel des 100 ».

Le plan départemental de développement de la citoyenneté et d'affirmation des valeurs républicaines, adopté le 27 mai 2019, renforce l'engagement du Département pour une société plus égalitaire, notamment, avec l'objectif de « construire une société sans sexisme » qui intègre le plan égalité entre les femmes et les hommes 2019-2020 voté le 18 novembre 2018.

Le Conseil départemental se positionne comme conseil auprès des collectivités essonniennes et animateur du « réseau des collectivités citoyennes ».

Par ailleurs, la commune s'est engagée, à travers, les plans égalité femmes – hommes et l'intégration de l'égalité femmes – hommes dans les politiques municipales et les actions de sensibilisation et d'information auprès de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, visant à combattre les inégalités dans les sphères privée, professionnelle et publique,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 novembre 2018, adoptant le plan égalité entre les femmes et les hommes 2019-2020,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mai 2019, approuvant le bilan de la politique citoyenneté et des nouvelles perspectives pour la période 2019 – 2021,

Vu les délibérations n°DEL2017086 et n°DEL2017087 du Conseil municipal du 30 juin 2017 adoptant le plan pour l'égalité femme - homme et le plan de lutte contre les discriminations, 2017-2020,

Vu l'avis de la commission « Actions éducatives et intergénérationnelles, solidarités» du 4 décembre 2020,

Considérant la nécessité de poursuivre l'action engagée en 2013,

Considérant que l'adhésion de la ville au Réseau départemental des collectivités citoyennes permettra, notamment, de bénéficier d'appuis spécifiques au montage de dossiers locaux en matière de citoyenneté, de participer à des formations gratuites sur les thématiques liées à la laïcité, la lutte contre les discriminations, la lutte contre les incivilités, l'égalité femmes - hommes et de mutualiser les expériences des collectivités dans les domaines précités,

Considérant qu'il convient de désigner, par un vote au scrutin secret, parmi les membres du Conseil municipal, un élu référent,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adhérer** au réseau départemental des collectivités citoyennes,
- **de désigner** Karina STUDER en tant que référente,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

The image shows the official seal of the Municipality of Dourdan, Essonne, which is circular and contains the text 'Mairie de Dourdan' and 'Essonne'. A blue ink signature is written over the seal and extends to the right across the page.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 23 DEC. 2020
- **Transmis au représentant de l'Etat**